



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE MAINE-ET-LOIRE**

## FICHE DE POSTE



### SERVICE NATIONAL UNIVERSEL - SEJOUR DE COHESION - MAINE-ET-LOIRE

## TUTEURS DE MAISONNÉE DE JEUNES VOLONTAIRES SNU

### Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge comprise entre 15 et 25 ans.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 12 jours, **obligatoire**, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, **obligatoire**, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement du séjour de cohésion compte :

- une direction composée de : 2 chefs de centres, 2 adjoints encadrement, 1 adjoint éducatif
- une équipe de soutien : 1 référent activité physique et sportive, 1 intendant, 2 infirmiers
- des cadres intermédiaires : 4 capitaines de compagnie et 4 adjoints au capitaine de compagnie supervisant 50 volontaires,
- des cadres de proximité : **20 tuteurs de maisonnée** de 10 volontaires.

Pour le département de Maine-et-Loire 2 centres accueilleront les séjours de cohésion du **21 juin au 02 juillet 2021. (100 jeunes par site).**

### A – Responsabilités particulières :

Le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant les 12 jours du séjour de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe d'une dizaine de jeunes) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité

des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 5 tâches principales :

1. L'accueil et l'accompagnement des jeunes :
  - préparer l'accueil au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
  - susciter la participation et impliquer les volontaires pour toutes les activités : vie courante, activités physiques, formations, tests divers, etc. Veiller à l'assiduité et au respect des horaires.
2. L'organisation et la discipline de la vie courante :
  - faire connaître et respecter le règlement intérieur,
  - signaler aux cadres de compagnie tous les manquements,
  - gérer les difficultés interpersonnelles, voire les conflits.
3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne :
  - créer des temps d'échange démocratique,
  - contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général,
  - s'assurer d'un brassage effectif, dans la maisonnée ou les activités.
4. Faire émerger un esprit de maisonnée :
  - créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective,
  - assurer l'inclusion effective de volontaires à besoins particuliers.
5. La sécurité physique et morale des appelés :
  - faire respecter strictement les mesures de sécurité,
  - identifier les risques, les situations problématiques,
  - assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles.

A la demande du capitaine de compagnie ou de son adjoint et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut être mobilisé comme intervenant repéré.

## **B – Expérience et formation spécifique :**

1. Connaissances :
  - \* BAFA/ BAFD ou qualification équivalente (scoutisme...),
  - \* Psychologie de l'adolescent,
  - \* Identification des risques psycho-sociaux,
  - \* Sécurité physique et morale des mineurs.

### Compétences :

- \* Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- \* Capacité d'écoute et réactivité,
- \* Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement,
- \* Expérience dans l'accompagnement de jeunes y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Il est souhaitable de compter une expérience effective d'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'Éducation nationale ou les associations de jeunesse.

Le candidat s'engage à suivre en présence continue une formation dont les modalités seront présentées lors des entretiens.

## **C – Conditions particulières d'exercice**

**Vacations en contrat d'engagement éducatif sur la base de 60 € net par jour sur environ 22 jours comprenant les journées de formation, de réunions, de repos compensateur, de retex et de séjour.**

Tenue obligatoire pour l'encadrement.

Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion.

**Lettre de motivation et CV à adresser à : [SDJES49-snu@ac-nantes.fr](mailto:SDJES49-snu@ac-nantes.fr)**

**Date limite de réception des candidatures : le 2 avril 2021**

**Attention, les candidatures dont les dossiers ne seraient pas complets ne seront pas prises en compte.**